

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS495

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 25 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'insertion du dispositif de cet article en seconde partie du PLFSS, eu égard à son impact sur les comptes de la sécurité sociale en 2022, votre rapporteure propose sa suppression en quatrième partie (pas d'impact pour les dépenses de la sécurité sociale en 2023).